

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 août 2026

Découverte d'une fosse commune contenant six corps à Forécariah : les avocats du FNDC demandent l'ouverture immédiate d'autopsies indépendantes et des comparaisons ADN

Les avocats soussignés, constitués pour la défense du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) ont pris connaissance avec une vive émotion et une profonde inquiétude des informations relayées ce 26 août 2026 par plusieurs médias, dont RFI, faisant état de la découverte, le lundi 24 août 2026, dans le secteur de Sabakhouré, sous-préfecture d'Allasoyah (préfecture de Forécariah), d'une fosse commune contenant six corps.

Selon les premiers éléments rendus publics par les autorités locales et repris par la presse, les victimes, toutes de sexe masculin et non identifiées à ce jour, ont été retrouvées les yeux bandés et les mains liées. Les corps ont été transférés à l'hôpital préfectoral de Forécariah en vue d'examens médico-légaux, et le procureur de la République s'est rendu sur les lieux. Les avocats soussignés rappellent qu'une autre fosse commune, contenant quatre à cinq corps, avait déjà été découverte dans la même préfecture au mois d'octobre 2025, à proximité du camp du Groupement des forces spéciales.

Les avocats soussignés observent que le mode opératoire décrit — victimes ligotées et privées de la vue avant leur mise à mort — ainsi que la répétition, dans la même zone, de découvertes macabres de cette nature, ne peuvent qu'appeler l'attention sur l'hypothèse, à ce stade non vérifiée mais qui ne saurait être écartée, d'une exécution extrajudiciaire visant des personnes considérées comme des opposants au pouvoir en place.

Dans ce contexte, et tant qu'aucune identification n'aura été établie, les avocats soussignés estiment qu'il ne peut être exclu que les corps découverts à Forécariah soient ceux de personnes portées disparues pour des motifs politiques.

En conséquence, les avocats soussignés demandent :

- que des autopsies médico-légales complètes soient pratiquées dans les meilleurs délais sur chacun des six corps, par des médecins légistes indépendants, en présence, si les familles le souhaitent, d'experts de leur choix ;
- que soit assurée, sans délai, la conservation dans des conditions garantissant leur intégrité (chaîne de conservation) des dépouilles, prélèvements et scellés, afin de préserver toute preuve utile à la manifestation de la vérité ;
- que des prélèvements aux fins de comparaison ADN soient réalisés sans délai et transmis à un laboratoire indépendant, et que ces profils soient comparés à ceux des familles des personnes

disparues en Guinée, notamment celles des opposants et activistes portés disparus depuis 2024 ;

- que l'enquête judiciaire ouverte par le parquet de Forécariah soit conduite avec diligence, impartialité et transparence, et que ses conclusions soient rendues publiques ;
- que les familles des personnes disparues soient informées, tenues associées à la procédure et autorisées, par l'intermédiaire de leurs conseils, à accéder aux éléments de l'enquête qui les concernent.

Les avocats soussignés rappellent que la découverte répétée de fosses communes dans la même région, conjuguée à l'absence de toute nouvelle des personnes disparues depuis juillet 2024, impose aux autorités guinéennes une obligation renforcée de vérité et de diligence. Ils resteront extrêmement vigilants quant aux suites qui seront données à cette affaire et se réservent le droit de saisir toute instance nationale ou internationale compétente.

Les avocats du FNDC



William BOURDON



Vincent BRENGARTH